



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

VILLE D'AMBOISE

**ARRETE MUNICIPAL N°SG_2023-27
PORTANT DELEGATION D'OFFICIER D'ÉTAT
CIVIL**

Le Maire de la Ville d'Amboise,

Vu l'article L.2122-18, alinéa 1 du CGCT, qui permet l'attribution d'une délégation de fonction à un conseiller municipal dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation ;

Considérant l'empêchement du Maire et des Adjoints,

Considérant la demande formulée par les intéressés sollicitant la célébration de leur mariage par Mme Jacqueline Mousset conseillère municipale ;

Considérant qu'il est nécessaire qu'un conseiller municipal soit habilité à exercer les fonctions d'État-civil ce jour,

ARRETE

Article 1 : Madame Jacqueline MOUSSET, élue conseillère municipale le 11 juin 2023, est déléguée pour célébrer à titre exceptionnel le mariage de M. Ludovic Frédéric Mousset avec Mlle Adeline Émilie Fourmy le 08 juillet 2023.

Elle est donc désignée en qualité d'Officier d'État-civil, à la date du 08 juillet 2023.

Article 2 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire pour contrôle de légalité et au Procureur de la République près le Tribunal d'Instance de Tours.

Article 3:Ampliation du présent arrêté est adressée l'intéressée pour notification et exécution.

Fait à Amboise, le 03 juillet 2023.

Brice RAVIER

Maire d'Amboise



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et de sa transmission au représentant de l'État.